

**EXPOSÉ DES MOTIFS**  
**No 468-26.05**

**Objet :**

**Voie Verte Genève Bernex – Secteur 1 – Parc des Evaux**



*Figure 1 : Illustration du cheminement à travers le Parc des Evaux (M. Thibault Brutsch – Commune d'Onex)*

**« CREDIT D'INVESTISSEMENT »**

Service des travaux et de l'énergie - SMO/EBE/add  
Lancy, le 21 mai 2026

# SOMMAIRE

A. Introduction.....	3
B. Cadre du projet et historique .....	4
C. Description des travaux.....	5
D. Coût des travaux – Plan financier.....	10
E. Financement.....	11
2) Subventions fédérales et cantonales du projet d’agglomération .....	11
3) Participation FIE.....	11
4) Autres subventions.....	11
F. Appel d’offres.....	11
G. Programme intentionnel.....	12

## A. Introduction

Monsieur le Président,  
Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

L'exposé des motifs qui vous est soumis concerne le crédit destiné à la réalisation de la voie verte Genève Bernex pour le secteur 1, soit pour Lancy, sa participation au financement des travaux nécessaires à la traversée du parc des Evaux et à la gestion des eaux en son sein.

La voie verte entre Genève et Bernex (VVGB) constitue un projet structurant de mobilité douce à l'échelle de l'agglomération, visant à relier la Champagne au centre urbain sur un linéaire d'environ 3,6 km. Elle traverse les communes de Bernex, Confignon, Onex, Lancy et Genève, et a pour objectif de favoriser les déplacements en mobilité active, en offrant un axe sécurisé et continu, complémentaire au réseau cyclable existant et aux axes forts vélos. Elle participe ainsi à la réduction du trafic individuel motorisé et au renforcement de la qualité des espaces publics.

Le projet est subdivisé en quatre secteurs opérationnels, correspondant à des réalités territoriales et techniques distinctes. La Ville de Lancy est concernée, à des degrés divers, par l'ensemble de ces secteurs, certains étant entièrement situés sur son territoire, d'autres impliquant des collaborations intercommunales, notamment dans le périmètre du parc des Evaux ou le long de l'avenue des Grandes-Communes.

Le présent crédit concerne plus spécifiquement les interventions liées au secteur du parc des Evaux. Ce dernier fait l'objet d'une gouvernance particulière, assurée par la Fondation des Evaux, regroupant les communes de Bernex, Confignon, Genève, Lancy et Onex, ainsi que le canton de Genève. Conformément à la décision du Conseil de fondation du 25 avril 2023, la maîtrise d'ouvrage a été déléguée aux communes de Confignon et d'Onex pour leurs territoires respectifs, tandis que le financement des études et de la réalisation est réparti à parts égales entre les communes membres.

Le projet du secteur concerné a fait l'objet d'une autorisation de construire délivrée le 31 mars 2026, à l'issue d'une procédure engagée en mai 2025. Parallèlement, une procédure d'appel d'offres ouverte a été lancée au début de l'année 2026 afin de désigner les entreprises chargées de la réalisation des travaux.

Dans ce contexte, le présent message vise à solliciter le crédit d'investissement nécessaire à la participation de la Ville de Lancy à la mise en œuvre de ce projet.

Nous remercions l'entier des intervenant-es ayant permis l'établissement de ce message.

Au nom du Conseil administratif  
La Conseillère administrative  
déléguée aux travaux

Salima MOYARD

## B. Cadre du projet et historique

La Voie Verte Bernex Bâtie, dans sa dénomination initiale, était inscrite au projet d'agglomération de 2<sup>ème</sup> génération. En raison du développement nécessaire des études, elle a été reportée au projet d'agglomération de quatrième génération (PA4 et dans le cadre du projet de loi PL 13182), puis renommée Voie Verte Genève Bernex. Le Canton de Genève, en partenariat avec les Communes, a financé, piloté et livré un avant-projet pour cette mesure 34-17 « Aménagement d'une voie verte entre Bernex et le Bois de la Bâtie- tronçon du parc agro-urbain au Bois de la Bâtie »

Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan d'actions des mobilités actives (PAMA) 2024-2028 du Grand Conseil, ayant pour ambition de promouvoir la pratique de la marche et du vélo sur le territoire cantonal, en intégrant les questions d'intermodalité et de multimodalité ainsi que le lien avec le territoire transfrontalier. Il répond à la loi sur la mobilité douce, du 15 mai 2011 (LMD H 1 80).

L'avant-projet piloté par l'office de l'urbanisme (OU) avec la participation des communes traversées, a été validé par le comité de pilotage du projet en présence des magistrat-es des communes concernées lors de la séance du 10 octobre 2023.

Un transfert de maîtrise d'ouvrage de l'OU aux communes traversées a été réalisé à l'issue de ce comité de pilotage. Chaque commune assure donc la maîtrise d'ouvrage des travaux sur son territoire.

Le Canton, les Villes de Genève, de Lancy et d'Onex, les communes de Confignon et de Bernex souhaitent agir en partenariat pour permettre une conception homogène de la voie verte sur tout son parcours, ainsi qu'une réalisation coordonnée et de grande qualité, dans les délais impartis par la Confédération, cela notamment afin de bénéficier des cofinancements fédéraux.

Dans ce but, le groupement de mandataires VIVA qui avait été mandaté par le Canton a poursuivi sa mission avec la Ville de Lancy et l'ensemble des autres communes.

Les parties se sont adjoint les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) en charge de coordonner et d'assurer le suivi financier global du projet.

Une convention-cadre engageant l'Etat de Genève et les communes de Bernex, Confignon, Onex, Lancy et Genève a été signée en avril 2025 afin de fixer les modalités de la coopération entre les parties pour financer et réaliser la voie verte, de la phase de projet de l'ouvrage jusqu'à son achèvement et sa mise en service.

## C. Description des travaux

Les voies vertes genevoises en cours d'études sont pensées comme des espaces publics inclusifs, propices à la rencontre, à l'échange et à la promenade, tout en valorisant l'environnement et le cadre de vie.

Les objectifs de la voie verte Genève-Bernex sont les suivants :

- Connecter le parc des Evaux et le parc agro-urbain de Bernex au Bois de la Bâtie en créant une promenade continue pour les piétons, piétonnes et autres modes doux ;
- Augmenter la présence de la végétation et renforcer les corridors écologiques le long du parcours ;
- Requalifier l'ensemble du tracé pour les piétons et les piétonnes en supprimant les obstacles ;
- Offrir des espaces de loisirs et de détente à la population avec l'installation de mobilier urbain.

Ce type d'espace permet d'apporter la sécurité nécessaire à la pratique de la mobilité douce par tous les groupes d'âge et de condition physique, ceci notamment grâce à un environnement apaisé.

La séquence des Parcs traverse un contexte forestier, paysager et rural, qui renvoie au grand paysage et aux espaces naturels du bord du Rhône. Cette section comporte peu de points de conflit avec le trafic routier, et se trouve au croisement d'une multitude d'itinéraires piétons et cyclables, avec un caractère de loisir.

Les questions environnementales sont l'enjeu principal de cette séquence, concentrant plusieurs thématiques : surfaces d'assolement et zones agricoles, corridors écologiques, protection de la faune, protection de la forêt, arborisation existante, gestion de l'eau, etc. L'intégration de ces enjeux impacte directement la conception de la voie verte au niveau des matériaux et des choix de mise en œuvre, avec l'ambition d'apporter une réelle plus-value environnementale.

Considéré comme le plus grand parc urbain de Suisse, le parc des Evaux est fréquenté annuellement par plus de 200'000 personnes. Le domaine s'étend jusqu'aux rives du Rhône et est concerné par différentes mesures de protection de l'environnement d'importance cantonale. Le site constitue un réservoir important de biodiversité et un lieu dédié à la détente de la population.

Dans le parc des Evaux, le tracé de la VVGB se poursuit en site propre mixte, avec toutefois l'orientation des piétons et des vélos vers des cheminements préférentiels et séparés. Les vélos empruntent la nouvelle piste mixte au sud, offrant un parcours plus direct à travers le parc et un large gabarit de 5,00 m, alors que les piétonnes utilisent en priorité le chemin au nord sous l'allée d'arbres existante. Deux placettes sont créées aux entrées du parc à l'ouest et à l'est : elles servent de seuil entre les espaces routiers et les espaces de parc, ainsi qu'à modérer les vitesses pour faciliter la cohabitation entre cycles et piétonnes sur ces espaces partagés.

Le profil du nouveau cheminement en revêtement argilo-calcaire favorisera l'écoulement vers le terrain naturel, pour infiltration.

Le parc des Evaux connaissant des épisodes réguliers d'inondations et de stagnation des eaux, avec des sols saturés rendant notamment impraticables une partie des cheminements piétons en période hivernale, la Fondation des Evaux a demandé une étude complémentaire pour établir un diagnostic et proposer un concept de gestion des eaux du parc sur le périmètre d'étude de la voie verte, de manière à mieux maîtriser le risque inondation en cas de pluie décennale. Ainsi, un système de 4 bassins et d'une noue de rétention a été intégré au projet, avec la création d'un nouvel exutoire vers le ruisseau des Communes via le fossé existant au nord du parking des Evaux.

Le projet est en adéquation avec les objectifs du Plan climat lancé en matière de développement durable et de cohésion sociale. Cela se traduit dans la matérialité des sols en argilo calcaire, respectant le caractère du parc et la gestion des eaux, ayant développé des dépressions dans le terrain afin d'y stocker les eaux de pluie pour permettre l'infiltration et l'évacuation lente vers l'exutoire afin d'éviter les pics de rejet. Le choix des essences végétales, la prise en compte de la biodiversité et le projet de réutilisation des matériaux s'inscrivent également dans les différentes mesures du Plan climat.



Figure 2 : Vue en plan satellite du parc des Evaux - état actuel



Dans le cadre du projet de raccordement à la voie verte au niveau de la route de Loëx, cinq arbres situés dans le parc des Evaux, sur le territoire de la commune de Confignon, devront être abattus. D'autres abattages sont également prévus en lien avec les travaux conduits par les SIG. À titre de mesure compensatoire, 18 arbres seront replantés. Par ailleurs, un programme de plantation plus large prévoit l'implantation de 60 arbres au total au sein du parc des Evaux.

Le parc des Evaux sera maintenu ouvert dans toute la mesure du possible durant la période des travaux. Toutefois, la Ville d'Onex prévoit également la réfection du chemin François-Chavaz et des collecteurs en sous-sol, ce qui entraînera, par phases, des restrictions d'accès, voire des fermetures temporaires de cet accès.

En effet, les travaux de la voie verte sur le secteur 1 sont mutualisés avec des travaux de chauffage à distance pilotés par les SIG ainsi que les travaux de réfection du chemin François-Chavaz porté par la commune d'Onex. L'ensemble de ces travaux a fait l'objet d'un appel d'offres commun afin de faciliter la coordination de ces 3 projets étroitement imbriqués et pour lesquelles une coactivité entre diverses entreprises auraient été préjudiciable au bon déroulement, notamment à l'accessibilité du parc. Une coordination étroite sera mise en place concernant les accès au parc des Evaux, en lien avec ces différents chantiers.

Dans ce contexte, une coordination étroite est mise en place concernant les accès au parc des Evaux, en lien avec les différents chantiers en cours ou planifiés, à savoir : les travaux de la voie verte, les travaux relatifs au CAD et aux réseaux électriques des SIG, ainsi que les travaux de réfection du chemin François-Chavaz et de réhabilitation des collecteurs situés sous ce dernier, portés par la Ville d'Onex.

La planification des travaux a été définie en étroite collaboration entre le groupement de mandataires et les services de l'Etat, afin notamment de tenir compte du caractère naturel sensible du parc. Ainsi, les entreprises adjudicatrices devront se soumettre aux contraintes de chantier permettant d'assurer la préservation des espèces présentes et ne pas nuire à leur écosystème. Un arboriste devra notamment être présent lors des interventions à proximité du domaine vital des arbres. Les engins de chantier devront tous être sur chenilles, ou un matelas de protection devra être mis en place afin de limiter la compaction du sol.

Dans le cadre général du projet de la voie verte, les communes de Bernex, Confignon, Onex et Lancy, avec l'accompagnement de SIG-Eco 21, souhaitent mettre en œuvre un programme de réemploi des matériaux générés par les travaux d'une part, et nécessaires au nouveau projet d'autre part. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de minimisation de l'impact financier et environnemental de tels projets d'envergure. Une phase d'étude préalable est nécessaire ; pour cela un appel d'offre pour un mandataire spécialisé est en cours d'élaboration par SIG-Eco 21.

## D. Coût des travaux – Plan financier

La Fondation des Evaux est financée à parts égales par les cinq communes membres, Bernex, Onex, Lancy, Confignon et Genève.

Les études, d'un montant de 30'500 CHF pour la Ville de Lancy, initialement prévues dans le crédit d'étude complémentaire de la Voie Verte Geneve Bernex et projets connexes, ont été retirées du crédit d'étude complémentaire et intégrées au crédit sollicité dans cet exposé des motifs.

Les travaux liés à la voie verte et à la gestion des eaux au sein du parc sont également à la charge des cinq communes. La Ville de Lancy a donc à sa charge le financement de 20% de ces travaux, selon la convention citée précédemment.

<u>1) Honoraires Etudes</u>			
		CHF	30'500.-
<u>2) Honoraires Travaux</u>			
Honoraires groupement de mandataires		CHF	80'000.-
Honoraires AMO		CHF	6'000.-
Honoraires arboriste		CHF	5'000.-
Honoraires spécialiste réemploi		CHF	5'000.-
Honoraires spécifiques géomètre et environnement		CHF	10'000.-
Sondages et expertises diverses		CHF	10'000.-
<b>Montant total TTC</b>		<b>CHF</b>	<b>116'000.-</b>
<u>3) Travaux</u>			
Travaux GC - aménagement - paysage		CHF	270'000.-
Travaux SIG éclairage		CHF	20'000.-
<b>Montant total TTC</b>		<b>CHF</b>	<b>290'000.-</b>
<u>4) Frais divers</u>			
Divers et imprévus 10%		CHF	40'600.-
Frais administratifs		CHF	3'000.-
Assurance		CHF	5'000.-
<b>Montant total TTC</b>		<b>CHF</b>	<b>48'600.-</b>
<u>3) Montant du crédit sollicité</u>			
<b>Le montant du crédit de réalisation sollicité est de</b>		<b>CHF</b>	<b>485'100.-</b>
<b>Soit 20% du coût total</b>			

## E. Financement

### 1) Budget des investissements

Le budget des investissements pour l'année 2026 alloue une somme totale de CHF 550'000.- TTC pour ces travaux. Le passage en commission des finances n'est donc pas requis.

### 2) Subventions fédérales et cantonales du projet d'agglomération

Le projet de la voie verte faisant l'objet de la mesure 34-17 du PA4, il bénéficie d'une subvention fédérale à hauteur de 35 % des coûts imputables et jusqu'à concurrence de 8,44 millions de francs TTC pour l'ensemble de la voie verte entre Genève et Bernex répartis entre le canton et les communes. Selon les clés de répartitions basées sur les coûts de travaux estimés en phase avant-projet et la convention de répartition, le montant de cette subvention revenant à la Ville de Lancy pour sa participation aux travaux du parc des Evaux s'élèverait à environ 82'000 CHF.

Le projet bénéficie également d'une subvention cantonale à hauteur de 50 % des coûts des travaux et honoraires et jusqu'à concurrence de 9.44 millions de francs TTC issus du PA4 et 0,973 million de francs TTC issus du PA2. Selon les clés de répartitions basées sur les coûts de travaux estimés en phase avant-projet et la convention de répartition, les montants de cette subvention revenant à la Ville de Lancy pour sa participation dans le cadre du parc des Evaux s'élèveraient respectivement à environ 9'000 CHF pour les études et 90'000 CHF pour les travaux. Ces montants devront être recalculés sur la base des coûts effectifs payés par chacune des parties.

### 3) Participation FIE

Une partie des coûts de l'étude et de la réalisation sera financée par le Fonds Intercommunal d'Équipement (FIE). Le montant de cette subvention est estimé à environ 63'500 CHF pour la Ville de Lancy dans le parc des Evaux.

### 4) Autres subventions

Une partie des coûts de l'étude et de la réalisation pourrait être financé par le Fonds Intercommunal pour le Développement Urbain (FIDU), le Fond Intercommunal d'Assainissement (FIA), la loi sur l'arborisation, la végétalisation, la mobilité douce et les transports publics dans l'aire urbaine (LAVMT et L13491), le fond Nature en ville et Adapt+. Nous ne sommes actuellement pas en mesure de chiffrer les subventions susceptibles d'être octroyées.

A ce jour, le montant des subventions est estimé à environ 244'500 CHF qui viendront en déduction du montant total de 454'600 CHF TTC du crédit sollicité.

## F. Appel d'offres

Les études de la voie verte ont fait l'objet d'un appel d'offres en procédure ouverte pour un groupement de mandataires piloté par l'office de l'urbanisme. Cet appel d'offres comprenait trois tranches, une tranche ferme pour les études d'avant-projet pilotée par l'OU, une tranche optionnelle 1 pour les phases projet, d'autorisation de construire et d'appel d'offres pilotées par

les communes ainsi qu'une tranche optionnelle 2 pour les phases d'exécution, pour pilotage par les communes également.

A l'issue de cette procédure, le marché a été attribué au groupement ViVA, composé des entités suivantes :

- Architectes paysagistes : Atelier ADR
- Ingénieurs civils : zs ingénieurs civils SA
- Ingénieurs mobilité : mrs partners ag et Citec Ingénieurs Conseils SA
- Ingénieurs environnement : Ecotec Environnement SA
- Ingénieurs éclairagistes : Hyperchrome (anciennement LEA)
- Géomètres : Küpfer Géomètres SA
- Géotechniciens : Hydro-Géo Environnement SA
- Concertations : TRIBU Architecture SA

Suite au comité de pilotage du 10 octobre 2023 et au vote du crédit d'études, la Ville de Lancy a contractualisé avec le groupement de mandataires à tranche optionnelle 1, ayant notamment permis l'obtention de l'autorisation de construire pour le parc des Evaux et l'établissement du dossier d'appel d'offres pour les travaux.

Concernant l'exécution des travaux de génie civil et de paysage, un appel d'offre en procédure ouverte a été publié en début d'année 2026. Six consortiums d'entreprises ont participé, toutes les offres étaient conformes. Après analyse des dossiers, les deux consortiums ayant présenté les offres les plus pertinentes ont été auditionnées et l'adjudication devrait se faire prochainement.

## G. Programme intentionnel

Présentation au Conseil municipal	21 mai 2026
Présentation du message à la commission des travaux	4 juin 2026
Vote du Conseil municipal	18 juin 2026
Délai référendaire	fin juillet 2026
Instruction du délai de cofinancement	septembre 2026 – mai 2027
Démarrage des travaux Parc des Evaux	juin 2027
Fin prévisionnelle des travaux Parc des Evaux	été 2028
Fin prévisionnelle des travaux secteur 1	hiver 2028